

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 21 janvier 2020 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Jimmy Robert, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2020-01-001 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 21 janvier 2020 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2020-01-002 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 21 janvier 2020 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	DEMANDE D'INTERVENTION / HYDRO-QUÉBEC / PROJET DCL-22597995 / AUTORISATION DE SIGNATURE
7	ADMINISTRATION

7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION DE PREMIER PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-10 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN DE REMPLACER A L'ARTICLE 402 LA DEFINITION DU TERME « SERVICES TECHNIQUES DE CATEGORIE 1 » ET D'AJOUTER CETTE CATEGORIE DE SERVICES AU NOMBRE DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE COMMERCIALE Cb-1
7.1.2	RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE
7.1.3	PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES AUTORISATION DE CONSTITUTION DE LA RÉGIE DES SPORTS ET DE LA CULTURE
7.1.4	AUTORISATION DE CONSTITUTION DE LA RÉGIE DES SPORTS ET DE LA CULTURE
7.1.5	CONTRAT DE LOCATION ET DE SERVICE / PHOTOCOPIEUR XEROX / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	AUTORISATION DE PAIEMENT DE CERTAINES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / 2020
7.2.3	COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020
7.2.4	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020
7.2.5	SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020
7.2.6	AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020
7.2.7	VILLE DE PINCOURT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020
7.2.8	RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / LIEUTENANT
7.3.2	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER
7.3.3	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	RÉSOLUTION CONSTITUANT L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
8.2	ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
10.1	DEMANDE POUR LA RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE À PINCOURT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2020-01-003 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU BUDGET DU 10 DÉCEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 10 décembre 2019 sans modification.

ADOPTÉE

2020-01-004 4.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2020-01-005 6.1 **DEMANDE D'INTERVENTION / HYDRO-QUÉBEC / PROJET DCL-22597995 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

D'AUTORISER la demande d'intervention associée au projet d'Hydro-Québec DCL-22597995 en vue de la réalisation des travaux sur le territoire de la municipalité selon la demande et le plan fourni.

D'AUTORISER Mme Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de consentement municipal.

ADOPTÉE

2020-01-006 7.1.1 **ADOPTION DE PREMIER PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-10 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN DE REMPLACER A L'ARTICLE 402 LA DEFINITION DU TERME « SERVICES TECHNIQUES DE CATEGORIE 1 » ET D'AJOUTER CETTE CATEGORIE DE SERVICES AU NOMBRE DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE COMMERCIALE Cb-1**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement numéro 572-10 intitulé :

« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin de remplacer à l'article 402 la définition du terme «Services techniques de catégorie 1» et d'ajouter cette catégorie de services au nombre des usages permis dans la zone commerciale Cb-1 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 11 février 2020 à 18 h au centre communautaire aux fins de cette consultation et qu'à cet effet la greffière publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2020-01-007 7.1.2 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le Formulaire de l'usage de l'eau potable année 2018 s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport intitulé « Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable » année 2018, préparé et déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Ron Kelley.

ADOPTÉE

2020-01-008 7.1.3 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

CONSIDÉRANT QUE la population totale de l'île Perrot compte plus de 39 000 citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune infrastructure sportive intérieure sur l'ensemble du territoire de l'île;

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux des quatre (4) municipalités s'entendent sur la nécessité de procéder à la construction d'une première infrastructure sportive intérieure et qu'un projet d'aréna 2 glaces a fait l'unanimité au sein des conseils municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Pincourt, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, de L'Île-Perrot ainsi que la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil travaillent de concert afin de constituer une régie, laquelle sera responsable de la construction et de l'exploitation de l'aréna.

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

QUE la Ville de Pincourt, en son nom et aux noms des Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, de L'Île-Perrot et de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, soit autorisée à présenter le projet de construction d'un complexe sportif abritant 2 glaces, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du Ministre.

QUE la Ville de Pincourt soit mandatée pour procéder au dépôt de la demande durant le processus de constitution de la régie.

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désigne monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom

tous les documents relatifs au projet ci-dessus dans le cadre de la demande faite en vertu du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

ADOPTÉE

2020-01-009 7.1.4 AUTORISATION DE CONSTITUTION DE LA RÉGIE DES SPORTS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la volonté des villes situées sur l'île Perrot de procéder à la construction d'infrastructures sportives et culturelles sur le territoire de l'île pour le bien-être et la santé de leurs populations.

CONSIDÉRANT QUE les villes ont présentement l'opportunité de présenter une demande d'aide financière visant la construction d'une première infrastructure, à savoir un aréna deux glaces.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'obtention d'une subvention, la gestion du projet devra être confiée à un organisme indépendant des villes demandereses.

CONSIDÉRANT QUE d'autres infrastructures pourraient être autorisées dans les prochaines années, selon les orientations stratégiques et les besoins et attentes de la population de l'île Perrot.

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

D'AUTORISER que des démarches visant la constitution d'une régie intermunicipale dont la dénomination sera « Régie des sports et de la culture » soient entreprises.

DE S'ENGAGER à adopter les résolutions nécessaires visant la signature de l'entente prévoyant la constitution de la régie, après approbation de son contenu.

D'AUTORISER que l'ensemble des démarches de construction de l'aréna, et de toute infrastructure subséquente, soient supervisées par la régie.

ADOPTÉE

2020-01-010 7.1.5 CONTRAT DE LOCATION ET DE SERVICE / PHOTOCOPIEUR XEROX / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Ron Kelley, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de location et de service auprès de GDM GROUPE-CONSEIL pour la location d'un photocopieur Xerox Altalink C8055, pour un terme de 60 mois et une somme mensuelle de location de 176,47 \$, plus les frais de service et taxes applicables.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-01-011 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent soixante-neuf mille deux dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (269 002,97 \$).

ADOPTÉE

2020-01-012 7.2.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DE CERTAINES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / 2020

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement suivant les limites budgétaires autorisées, soit par résolution, soit par règlement, soit par contrat en vigueur, des dépenses incompressibles suivantes :

- Salaires et allocations des élus et employés de la Municipalité;
- Contributions de l'employeur;
- Contrats approuvés par résolution du conseil municipal;
- Services de communication;
- Services d'électricité et de chauffage;
- Frais d'immatriculation des véhicules;
- Divers droits, cotisations, abonnements et licences;
- Assurances générales et collectives;
- Service de la dette (capital et intérêts);
- Frais de carburant et déplacements;
- Toute autre dépense pour laquelle la Municipalité encourrait des pénalités si elle n'était autrement payée dans les délais impartis entre le fournisseur et la Municipalité et dont la dépense est déjà autorisée par cette dernière le cas échéant;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-01-013 7.2.3 COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année 2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice financier 2020;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2020 soit établie à trente mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars (30 583 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-01-014 7.2.4 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'exercice financier 2020;

QUE la quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2020 soit établie à cent quarante-trois mille soixante-douze dollars (143 072 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-01-015 7.2.5 SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires des services policiers présentées par la Sûreté du Québec pour l'année 2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec pour l'exercice financier 2020;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2020 soit établie à cent soixante-douze mille trois cent vingt-sept dollars (172 327 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-01-016 7.2.6 AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'année 2020;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'exercice financier 2020;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2020 soit établie à trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars (39 385 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-01-017 7.2.7 VILLE DE PINCOURT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Ville de Pincourt pour l'année 2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2020;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2020 pour l'assainissement des eaux usées soit établie à deux cent soixante-quatre mille six cent soixante-treize dollars (264 673 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-01-018 7.2.8 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour l'année 2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2020;

QUE la quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2020 soit établie à cent quatre-vingt-deux mille cent un dollars (182 101 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-01-019 7.3.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / LIEUTENANT

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la nomination de M. Xavier Vallières-Godbout à titre de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie en date du 21 janvier 2020;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-01-020 7.3.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la nomination de M. Paul Prévost à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie en date du 21 janvier 2020;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-01-021 7.3.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la nomination de M. Marc-André Aubin à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie en date du 21 janvier 2020;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-01-022 8.1 RÉSOLUTION CONSTITUANT L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs,

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Ron Kelley
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Lily Ducharme

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-01-023

8.2 **ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs,

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier et coordonnateur municipal de la sécurité civile soit adopté;

QUE monsieur Ron Kelley soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

2020-01-024 10.1 DEMANDE POUR LA RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE À PINCOURT

CONSIDÉRANT QUE dans les dernières années, la MRC et les municipalités de Vaudreuil-Soulanges ont mis sur pied un réseau d'écocentres afin de favoriser la récupération et la valorisation de certaines matières dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'Écocentre à Pincourt dessert la deuxième plus grande population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, soit 39 470 citoyens, mais offre le service le moins complet de l'ensemble des écocentres;

CONSIDÉRANT QUE faute d'espace, l'Écocentre à Pincourt ne peut offrir les mêmes services que les écocentres situés à Saint-Zotique et Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de l'écocentre, situé dans la cour des travaux publics de la ville de Pincourt, amène des difficultés de cohabitation et des conflits d'usage;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à l'Écocentre à Pincourt n'est pas maximal pour les citoyens, situé dans un quartier résidentiel il dérange la quiétude des résidents et il est difficilement visible, car il est impossible d'installer une structure pour la signalisation du site;

CONSIDÉRANT QUE pour ces raisons, près du 2/3 des citoyens de l'île Perrot utilisant les écocentres se rendent à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion plutôt qu'à l'écocentre à Pincourt et que ces déplacements sont contraires à la volonté de la région de réduire les émissions des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil de desservir adéquatement sa population en matière de récupération et de valorisation des matières.

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

DE CONFIRMER l'intérêt de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil quant à la relocalisation de l'Écocentre à Pincourt vers un site plus compatible avec les besoins actuels et futurs de la population.

DE RÉITÉRER l'engagement de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil à offrir un service de qualité aux citoyens de l'île Perrot qui serait minimalement équivalent à celui offert aux écocentres situés à Saint-Zotique et Rigaud.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2020-01-025 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du
21 janvier 2020 à 20 h 31.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière